



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affiliation

Question écrite n° 11813

Texte de la question

Mme Pascale Gruny alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les modifications de caisses d'affiliation d'assurance maladie à la suite d'un changement de régime. Un étudiant, par exemple, conserve son régime d'assurance étudiant un an après la fin de ses études, il passe ensuite sous le régime correspondant à sa nouvelle situation. Or aucun document ne lui est envoyé en amont, et c'est souvent à la suite d'une consultation chez un professionnel de santé qu'il se rend compte par courrier qu'il n'a plus d'assurance maladie et qu'il n'est pas remboursé. Elle souhaite donc savoir ce qu'il est prévu pour prévenir ce type de difficultés.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11813

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7612

Question retirée le : 17 février 2009 (Fin de mandat)